



Monestier de Clermont

Procès Verbal de réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2018 à 20h00

PRESENTS

R.CHALVIN - B.FILLIT - C.FIORUCCI – E. FROMENT - S.GODEFROY – P.HUNCKLER - D JAUSSENT
D.PARLOUAR - P.E SOMMER - C.RIONDET

ABSENTS

M.DELMAS donne pouvoir à C.RIONDET
L.VIALLARD donne pouvoir à R.CHALVIN

Excusés

M.LAFOSSAS
L.PACCALET

Non-excusee

MJ. VILLARD

SECRETAIRE de SEANCE

P.HUNCKLER

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à rajouter 4 délibérations

Accord du CM

DELIBERATIONS

- ***Emprunt La Banque Postale***

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération « Aménagement de la Rue du Serpaton », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 150 000 €

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : Financement de « l'Aménagement de la Rue du Serpaton »

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1^{er} juillet 2028

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 150 000 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 19 juin 2018, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêts annuel : taux fixe de 1.05 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 200 €

- **Attribution garage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un garage s'est libéré et qu'il convient de le relouer. La commission logement propose Mme BERTRAND.

Accord du CM

- **Tarifs piscine municipale**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

| | ENFANTS | ADULTES |
|---|---------|-------------------------------|
| Matin et Après-midi | 2 € | 4 € |
| Carte 10 entrées | 15 € | 32 € |
| Carte 10 entrées Activités / Arrivée après 17h30 | 10 € | 15 € |
| Carte saison | 30 € | 60 € |
| Centre de vacances à partir de 4 ans | 1 € | 4 € |
| Moins de 6 ans | | Gratuité 1animateur/5 enfants |
| Plus de 6 ans | | Gratuité 1animateur/8 enfants |
| Gratuité pour les enfants de moins de 4 ans et du Conseil Jeunes, pour les Sapeurs-Pompiers | | |
| Séance groupe scolaire et péri scolaire | 50 € | |
| Séance annulée par l'organisme | 50 € | |
| Séance annulée pour intempéries | 25 € | |

Accord du CM

- **Tarifs camping municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter les tarifs du camping municipal. La commission propose les tarifs suivants :

- Emplacement 5 €
- Adultes 5 €
- Moins de 7 ans 2.50 €
- Electricité 4 €

Mobil home :

- La semaine de 1 à 3 personnes : 280 €
- La semaine de 4 à 6 personnes : 300 €

Accord du CM

- **Tarifs Assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs relatifs aux frais d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

- DECIDE de fixer les tarifs suivants à partir du 1^{er} mai 2018

FRAIS ASSAINISSEMENT :

- Prime fixe 38 € HT
- De 0 à 1 000 m3 1.03€ HT
- Au-delà de 1 000 m3 0.95 HT

Accord du CM

- **Tarifs PAC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tarif de la Participation pour le financement de l'Assainissement (PAC). La commission Assainissement propose les tarifs suivants à partir du 1^{er} mai 2018 :

| | |
|-----------------------------|---------|
| Maison neuve | 3 000 € |
| Maison ancienne | 1 000 € |
| Habitation collective | 3 000 € |
| par logement supplémentaire | 500 € |

Accord du CM

- **Amortissement compte 2046**

Il est rappelé à l'assemblée que l'article 81 de la loi 2016-1918 du 29 décembre 2016 a prévu la possibilité d'imputer des attributions de compensation en section d'investissement.

La commune de Monestier de Clermont est concernée par cette disposition depuis 2017, au titre de l'attribution de compensation qu'elle verse à la Communauté de communes du Trièves pour les travaux du Très Haut Débit.

L'instruction budgétaire et comptable M14 a créé au 1er janvier 2018, une imputation spécifique (compte 2046) pour la comptabilisation des attributions de compensation d'investissement.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement (compte 2046).

Il est proposé au conseil municipal la durée d'amortissement suivante :

15 ans pour le compte 2046 : Attribution de compensation d'investissement

Accord du CM

INFORMATIONS

Demande de subvention du SOU des Ecoles

Le Sou des Ecoles sollicite le soutien financier de la commune pour l'organisation de la kermesse annuelle. Le Conseil Municipal s'accorde pour leur octroyer une partie du financement de la structure gonflable.

Demande de subvention de la Prévention Routière

L'association sollicite la commune mais le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention.

Comice Agricole du Trièves

L'association sollicite un accueil et un soutien logistique. La requête étant traitée trop tardivement, le Conseil Municipal ne peut pas la soutenir.

SDH

Présentation du projet de la SDH de vendre aux locataires les maisons de l'Avenue de l'Oche. Ce projet s'accompagne d'une charte d'accompagnement social et de sécurisation financière des accédants. Elle vise à faciliter le parcours résidentiel des locataires pour répondre à leur aspiration de se constituer un patrimoine. Réflexion et débat, il faudra délibérer au prochain conseil.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Présentation du bilan de l'étude sur l'opportunité de création d'une Maison de Pays

Monsieur Meyer a présenté l'étude de faisabilité portant sur la création de Maison de Pays.

Après un travail de plusieurs mois et de nombreuses rencontres avec les producteurs, artisans et particuliers, le bord de la RD 1075 semble être le lieu le plus approprié pour l'implantation de la Maison de Pays et notamment sur 2 sites pressentis : la Croisette ou l'aire du Trièves.

Cette Maison de Pays présente plusieurs atouts aussi bien sur le plan économique que touristique. Elle contribuerait, par exemple, à renforcer l'image du Trièves comme territoire agricole d'excellence tout en fournissant des débouchés aux producteurs et artisans locaux, mais également comme lieu d'accueil encore méconnu à découvrir sachant qu'elle est très fréquentée. Un magasin, « Point de Vente Collectif » (PVC) serait au cœur de cette maison de pays, géré par les producteurs eux-mêmes, auquel se rajouteraient une boutique d'artisanat et un bureau d'informations touristiques. Etant entendu que la CCT n'interviendrait pas dans la gestion qui resterait du ressort des producteurs. Le rôle de la CCT est d'accompagner et aider les producteurs, et de réaliser les investissements, estimés entre 500 000 et 700 000€ HT, qu'elle louera ensuite aux producteurs locaux. 18 mois environ sont nécessaires pour organiser ce projet avec une ouverture prévisionnelle de la Maison de Pays mi-2021.

De manière à mieux capter les flux de circulation de la RD 1075 (18 000/jour), il est possible d'imaginer un lieu convivial, sur lequel une aire destinée aux campings cars pourrait être envisagée, avec des sanitaires, un espace extérieur aménagé avec des jeux d'enfants, un grand parking.....

Protection des données personnelles : Le Président informe que les communes et la Communauté de communes du Trièves doivent réfléchir à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement européen sur la protection des données. Il s'agit d'une obligation réglementaire à partir du moment où il y a gestion de données qui nécessite de faire le point de toutes les données et une étude de risques quant à leur divulgation. La CNIL fera preuve de souplesse au début mais ensuite les amendes données seront assez lourdes. Ce nouveau dispositif entrera en vigueur à compter du 25 mai prochain. Ainsi, par exemple, il ne sera plus possible de diffuser une liste de mails de conseillers municipaux ; il conviendra de le faire en copie cachée. Il s'agit d'un sujet sensible qui peut entraîner des problèmes. Le délégué à la protection des données dont le recrutement pourra être mutualisé répondra à toutes les questions.

Une organisation de cette cérémonie est p

Cérémonie du 8 mai

Une organisation intercommunale est prévue à MENS, à chaque commune de décider d'y participer ou non . La commune de Monestier e Clermont est d'accord.

RAPPORT DES COMMISSIONS

ADJUDICATION

Ouverture des plis de l'appel d'offre pour l'aménagement de la Rue du Serpaton, jeudi 26 avril.

ASSAINISSEMENT

Il serait souhaitable que la commission réponde au questionnaire de la CCT.

ARMEES –SECURITE

La Préfecture effectue un recensement des communes pouvant avoir des aléas climatiques afin de créer des alertes par le biais du téléphone.

JEPE

Un questionnaire a été diffusé auprès des jeunes monétérons. Ce travail a été effectué par Le Conseil Jeunes de Monestier de Clermont de décembre 2017 à mars 2018.

Synthèse questionnaire Jeunes

1) Où vous retrouvez-vous avec vos copains ?

Espace de jeux ou parc : 14
Granjou : 4
Stade, équipement sportif : 8
Collège : 6
Maison : 8
Autres communes : 8

Le 1^{er} lieu de rencontre est l'espace public

2^{ème} lieu : les équipements sportifs

Principalement sur la commune d'habitation.

2) Sur quelle communes vous retrouvez-vous et avec des jeunes de quelle commune ?

Une majorité des jeunes se retrouvent sur leur commune d'habitation avec des jeunes de leur commune.

3) Où souhaiteriez-vous vous retrouver avec eux ?

Lieu pour jouer ou discuter : 20
JNSP : 6
Lieu sportif ou assimilé (skate park, stade...) : 5
Salle : 5

Les jeunes souhaitent se retrouver à forte majorité dans un lieu pour discuter éventuellement sur un lieu pour le sport ou une salle jeune mais sans une majorité écrasante.

On peut considérer qu'une salle jeune est un lieu tranquille au chaud où les adultes ne sont pas présents qui peut permettre de discuter et de jouer tranquille !

4) Avez-vous envie d'une salle où les jeunes pourraient se retrouver ?

OUI : 24
NON : 6

5) Quelles activités aimeriez-vous faire dans une salle à votre disposition ?

La fête : 5
Jeux vidéo : 11
Jeux de société : 20
Sport : 10
Manger : 2
Discuter : 23
NSP : 4

On constate à nouveau que les jeunes veulent principalement se retrouver pour discuter mais aussi pour jouer ensemble (jeux de société mais aussi baby-foot).

6) Êtes-vous prêts à passer de temps pour une salle jeunes ?

OUI : 37
Peut-être : 7
NON : 1

Avertissement : ce questionnaire peut parfois paraître incohérent au niveau des chiffres affichés. Il ne se souhaite pas scientifique mais pratique pour comprendre les besoins des jeunes du village. Avant de faire la synthèse, nous avons dépouillé ensemble et nous avons extrait ce qui était majoritaire.

Le Conseil municipal Jeunes a nettoyé la salle et l'a aménagé. Souhait d'une réunion publique en partenariat avec le Granjou.

Présentation de l'équipe au Conseil Municipal du mois juillet.

ANIMATION –CULTURE

Difficultés pour trouver des musiciens bénévoles pour l'évènement.

CIMETIERE

Problème pour la gestion des pots et de la terre.

URBANISME

Quelques soucis avec le permis de construire du Collège.

LOGEMENT

Un T2 et un T3 sont vacants.

CCAS

Gouter des anciens le 28 avril.

RESSOURCES HUMAINES

Titularisation d'Emmanuel VILLARD.

Le recrutement pour les jobs d'été est fait.

DATES À RETENIR

Jeudi 7 juin : 8h30 Lancement du chantier Rue du Serpaton

10h30 Réunion technique Phase 2 Rue du Serpaton

18h45 CA Collège

20h00 AG ADMR

Samedi 9 juin : 11h00 AG « Les Amis de l'Age d'Or »

17h00 AG Vignes et Vignerons du Trièves

Lundi 11 juin : 17h30 SEDI

Mardi 12 juin : 18h45 CMJ

18h30 Commission Permis de Construire

Lundi 18 juin : 19h30 Réunion 4 Communes

19h30 Rencontre autour des Comités des Fêtes

Mardi 19 juin : 19h00 Réunion publique Riverains – Travaux Rue du Serpaton

Mercredi 20 juin : 19h00 GP PLU Interne

Mardi 26 juin : 18h30 Commission Permis de Construire

Mercredi 27 juin : 20h15 GT Patrimoine

Jeudi 28 juin : 18h00 Conférence Territoriale

Vendredi 29 juin : 13h30 Remise du Prix 1.2.3.Patrimoine !

17h00 Inauguration Fresque de l'école

Lundi 2 juillet : 18h30 Conseil Communautaire

Mardi 3 juillet : GP PLU

Mercredi 4 juillet : 12h00 Cérémonie Fusillés du Vercors 1944

Lundi 9 juillet : 20h00 Prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.